Ontario

Building Safer Communities

▼ ▲

Safer Communities Through

Co-operative Enforcement

A Discussion Paper

Prepared by
The Ministry of Consumer and Commercial Relations
October 19, 2000

Table of Contents

EXECUTIVE SUMMARY	2
INTRODUCTION	4
BACKGROUND	5
CONSENSUS POSITIONS	6
ISSUES TO BE CONSIDERED IN PROPOSED ACTION PLAN:	12

Executive Summary

Building Safer Communities

The Throne Speech of Oct. 21, 1999, stated the government would introduce measures to "strengthen the ability of municipalities and the province to crack down on establishments where it can be shown that illegal acts – including the use and sale of illegal drugs – habitually occur."

This was based on a commitment in the Blueprint that the Harris government would "permanently revoke the liquor licences or business permits of establishments where it can be shown that drugs are habitually used or sold."

As a result of these commitments, and, because of growing public concern about drugs, violence and illegal activities in bars, after-hours clubs and other locations, Consumer and Commercial Relations Minister Bob Runciman, in conjunction with Solicitor General David Tsubouchi and Toronto Police Service, hosted a province-wide conference to create a plan to clean up establishments where these problems occur. The conference, held on March 14, 2000 at Toronto Police Service headquarters, was an opportunity for the Ontario government, municipalities and law enforcement to meet and exchange information. The objective was to develop a strategy and framework to protect Ontarians, especially young people, from the criminal element in bars, booze cans and after-hours clubs.

The conference included a member of the Richmond Police Department in Virginia to present an international model for an integrated approach to fighting crime. The Richmond police have been successful in creating a multi-disciplinary team focused on reducing crime and protecting the citizens of that city.

Participants in the conference have reviewed the initial version of this report and have provided further insights and suggestions.

Meeting participants discussed the following approaches:

1. The province, municipalities and the police advocate an **interdisciplinary** strategy to prevent and stop criminal activity in bars and other locations, by **coordinating** resources, information and activities among **all levels of government and law enforcement**.

2. Participants suggested that **operational procedures be established** to ensure that the proper authorities and agencies are made aware of the problems and that the most effective tools are used in cracking down on those establishments where illegal activities habitually occur.

3. Participants suggested that the strategy include a **public education and awareness** element. The aim is not to stop young people from having fun or penalize the vast majority of establishments that operate legally and ethically – the aim is to ensure the safety of all citizens. Participants highlighted the need for public awareness and education on the risks associated with the use of illegal drugs.

4. Participants suggested that **existing tools,** including provincial liquor legislation and regulations, and fire and building codes, be examined to **ensure that the current legislation, rules and regulations are being enforced**.

5. Participants asked that the initiative provide both **immediate** and **long-term measurable results**.

6. Participants requested that the appropriate ministries and departments review **changes, amendments and improvements** to existing **legislation, bylaws and regulations** to strengthen law enforcement capabilities across the province.

7. Participants advocated a strategy that would encompass fighting illegal activities **throughout the province** - not only in urban areas.

A number of these suggestions could be implemented immediately. Other requests, involving changes to legislation, will require further analysis.

The ***Building Safer Communities*** conference was focused on developing a multi-disciplinary strategy to stop and prevent illegal activities, including illicit drug use, from occurring in problem premises.

Introduction

Over the past several months, the Ontario public has expressed growing concern about the safety of our communities. The concerns surrounding illegal activities at bars, after-hours clubs, and other unlicensed establishments, have been escalated after a rash of violence, notably in Toronto, where people have been killed, at or immediately outside, local clubs.

In the Throne Speech of October 21, 1999, it was stated that the government would introduce measures to "strengthen the ability of municipalities and the province to crack down on establishments where it can be shown that illegal acts – including the use and sale of illegal drugs – habitually occur." The Ministry of Consumer and Commercial Relations is responsible for administering the *Liquor Licence Act* through the Alcohol and Gaming Commission of Ontario (AGCO). This responsibility includes licensing clubs, bars and restaurants and handling inspections, investigations and enforcement of the Act's rules and regulations in licensed establishments.

Bob Runciman, the Minister of Consumer and Commercial Relations, in conjunction with the Solicitor General, David Tsubouchi and Superintendent Ron Taverner of Toronto Police Service, called a province-wide conference on interdisciplinary enforcement. The meeting, ***Building Safer Communities***, was an opportunity for the Ontario government, municipalities and law enforcement to meet and exchange information to help develop a focused, cohesive and coordinated response to illegal activities in problem establishments.

The conference was held on March 14, 2000 at the Toronto Police Service headquarters in Toronto. Participants came from all levels of government and police services from across the province. Meeting participants gathered to create a strategy and recommendations as to how to use resources at all levels of government, provincial liquor regulations, municipal bylaws and fire and building codes to prevent and stop illegal activities in licensed and unlicensed establishments, and protect public health and safety.

Background

Illegal Activities in Licensed Establishments and Other Locations

Ontario authorities are concerned about illegal activities at locations such as bars and after-hours clubs. During the 1999 Christmas holiday season, there was a rash of shootings in Toronto area clubs. The City of Toronto prepared three injunctions against clubs as a result.

The problems can range from illegal activities inside the establishments (e.g., drug dealing and violence) to chronic complaints from residents in the surrounding neighbourhoods over noise, rowdyism, crime, parking and safety infractions as well as undesirable people attracted to the establishments.

When the operators of licensed establishments are charged, it is usually for alcohol or drug-related offences. Infractions against the Fire Code, public health bylaws, and safety legislation may to be overlooked, or the authorities responsible for those areas may not always be alerted. Some venues are even more difficult to shut down.

In this context of growing public concern about illegal activities and public safety, Minister Runciman scheduled the first province-wide meeting to tackle these issues.

Consensus Positions

The following broad-stroke consensus positions were achieved at the ***Building Safer Communities*** conference. While many participants made suggestions specific to their own areas of expertise and disciplines, all agreed that a multidisciplinary approach should be taken to fight illegal activities in bars, clubs, booze cans, and after-hours establishments.

Major Nichols, of the Richmond Virginia Police Force presented a model, for benchmarking purposes, of how that city has successfully reduced its crime rate - consistently and effectively.

On June 1, 2000, the Coroner's Jury into the inquest into the death of Allen Ho released its verdict and recommendations. Many of the Coroner's Inquest recommendations support the general consensus positions arrived at following the ***Building Safer Communities*** conference.

The Ministry shares the view that an integrated, focused strategy is a good approach to protect Ontarians, particularly young people, from criminal activities and violence.

1. **The province, municipalities and the police advocate an interdisciplinary strategy to prevent and stop criminal activity at bars and other locations, by coordinating resources and activities between all levels of government and police enforcement.**

Participants highlighted examples and suggestions as to how an integrated approach would benefit the public. In particular, the *Liquor Licence Act* has the potential to be a significant weapon in the battle to make Ontario's communities safer. By issuing a liquor licence, the government has the right and duty to ensure that those who enjoy that privilege operate with full regard for all laws and with the highest commitment to operate responsibly and in the public interest.

Duncan Brown, CEO of the Alcohol and Gaming Commission of Ontario presented a proposal for consideration in improving the *Liquor Licence Act*, including "keeping the bad guys out". This suggestion would shift liquor licensing away from being perceived as a right or entitlement towards becoming a privilege. The review could examine expanding the grounds for refusal to grant a licence, doing more thorough background investigations of applicants and looking more closely at "associated" parties (for example, some people who do not want their names to appear on a licence, use surrogate names).

The proposed review would encompass strengthening the *Liquor Licence Act* to enable law enforcement agencies to close problem locations quickly. The grounds for suspensions and revocations could be broadened, giving the Registrar the power to suspend a licence on an "ex parte" basis on affidavit evidence. New measures may be introduced to simplify proceedings and ensure timely hearings. Where there are multiple licences, the proposal includes looking at applying revocations or suspensions on all named licensees with common ownership/control and eliminating any opportunity for problem establishments to use special occasion permits or caterers' endorsements when their licences have been suspended or revoked.

There have been examples of communities or areas within communities that have experienced violence in or near licensed establishments. These "entertainment districts" often have the reputation and characteristic of being unsafe and unsavoury. Under certain conditions (for example, at the request of a municipal council), the Registrar could stagger or reduce the hours of licensed establishments or suspend licences for up to seven days in problem locations.

More Ideas for Consideration

Other possible ideas for review include making it clear that a licensee is responsible for activities at his/her establishment on a seven-day, twenty-four hour basis – even when alcohol is not offered.

Detective Randy Smith, Special Investigative Services, Toronto Police Service, developed the Clandestine Laboratory Project to investigate organizations producing designer drugs. According to the Coroner's Office these drugs, especially "Ecstasy", have been linked to health problems and deaths. The drug is cheap to produce, the raw ingredients are available domestically, and the penalties for possession, sale and distribution are much less stringent than drugs under the *Controlled Drugs and Substances Act (Canada)*. Detective Smith recommended that a multidisciplinary team look at both the supply and demand-side of the market for illegal drugs.

At the meeting, a representative from the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) recommended that the CCRA should be involved, to take advantage of the Proceeds of Crime (POC) program; of any proceed seized by the police or by CCRA, 47 per cent would flow back to Ontario through the tax system. That agency has been involved in organized crime investigations since 1972 and could assist in investigating and prosecuting proceeds of crime from illegal after-hours clubs. Another participant suggested that a forensic accounting process to go after the proceeds of illegal promotions, would tie up funding and shut down the "bad" operators.

Detective Bert O'Mara, of Toronto Police Service, described "Project Almonzo", a joint initiative aimed at closing down illegal strip bars operating as booze cans. Project Almonzo involved four municipal police services, the Proceeds of Crime unit, the AGCO, OPP secondees, the RCMP, Citizenship and Immigration Canada, and the City of Toronto licensing department. The project also involved the Victims' Assistance program, Ministry of the Solicitor General and social assistance funding. Project Almonzo resulted in 602 charges including 267 prostitution-related charges as well as drugs, firearms, and *Immigration Act* violations. To date, two liquor licences were revoked and another one suspended with several more establishments subject to revocation/suspension proceedings.

Captain Gary Price, Vaughan Fire Service, described a situation where Vaughan used a multi-agency team to shut down a motorcycle club. That team involved the York Regional Police biker enforcement squad, the RCMP, the OPP, Vaughan Fire Service, and local building and bylaw enforcement officers. The team also included the Ontario Society for the Prevention of Cruelty to Animals because a 240-pound lion guarded the club. The building was found to be unsafe and eventually was demolished. He also mentioned the use of the then Ontario Hydro, now the Electrical Safety Authority, to inspect for Electrical Code violations and turn off the power.

2. Participants suggested that operational procedures be established to ensure that the proper authorities and agencies are made aware of the problems and that the most effective tools are used in cracking down on those establishments where illegal activities habitually occur.

The City of Richmond, Virginia addressed the problem of booze cans by hiring building, zoning and electrical code inspectors to work for the police department. This "Code Team" was placed in the vice squad under the direction of two vice detectives.

To deal with drug and firearm violations in general, Richmond police partnered with the U.S. Attorney's Office and the Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms and sought a federal prosecution every time anyone was caught with guns and drugs.

Participants in the ***Building Safer Communities*** conference agreed that there needs to be some sort of single point of access, or coordinating agency, that would ensure that all the appropriate officials and agencies were kept informed. This single point of access would establish operating procedures for a multidisciplinary strategy. One participant suggested regular meetings with enforcement agencies to target problem locations and follow up with inspections of those locations.

3. Participants suggested that the strategy include a public education and awareness element. The aim is not to stop young people from having fun or penalize the vast majority of establishments that operate legally and ethically – the aim is to ensure the safety of all citizens.

Detective Smith pointed out that there is a lack of knowledge and need for education about the effects of chemical drugs. "Ecstasy", in particular, is perceived to be "safe", but can have significant medical consequences, according to the Coroner. Bill Currie, representing the Centre for Addiction and Mental Health, suggested that as the Centre has already studied drug use among Ontario youth, it should be included in public education initiatives and the multidisciplinary process.

The city would like to participate in judicial information seminars to make judges aware of the dangers of physically deteriorating buildings when sentencing for a breach of a standard or code. James Ridge also recommended that real estate agents and people who rent out properties be included in an educational campaign so that they understand the implications of renting out venues that may be used for illegal activities, including booze cans.

Dr. Bonita Porter, representing the Coroner's Office, explained that the Coroner's Office is responsible for public information and recommendations related to inquest findings. For example, the Allen Ho Inquest into a death in an unused underground parking garage looked at:

- whether the event was licensed;
- the situation of large numbers of people in close-quarters;
- what security services were available at the event;
- the extent of emergency services available in the community.

One participant also suggested that insurance, risk management companies, landlords and real estate brokers be part of an awareness program. Real estate brokers are occasionally asked to find space for events and insurers should be aware of the risks of insuring properties and buildings that may be used for illegal activities.

Another participant suggested there was a need for funding for public awareness programs. He suggested corporate sponsorship as a means of raising necessary money.

4. Participants requested that existing tools including provincial liquor regulations, municipal bylaws and fire and building codes, be examined to ensure that the current legislation, rules and regulations are being enforced.

Richard Kulis of the Alcohol and Gaming Commission of Ontario talked about the "salting the earth" provision of the *Liquor Licence Act [s.12(3)&(4)]* that allows a liquor licence to be denied for two years at a problem location where a licence has been revoked.

A participant from the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) recommended that the province and the municipalities better utilize the Proceeds of Crime program. He recommended that police involve the CCRA at the beginning of an investigation to take advantage of collection of proceeds of crime from a taxation perspective. He added that the federal government has a warrant process that would be useful to enforcement agencies and contrasted the POC program to the U.S.'s Internal Revenue Service and *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* (RICO) investigative powers. In the U.S. the IRS agency drives investigations unlike in Canada, where investigations are police-driven.

5. Participants suggested that the initiative should provide both immediate and long-term measurable results.

James Ridge, City of Toronto, suggested the establishment of quantitative targets to measure the success of inter-agency enforcement activity. Barry King, Chief of Police of Brockville, recommended a "report card" with concrete measurables.

Minister Runciman undertook the preparation of this report, which has been circulated among the participants for comments and suggestions. The Minister will work with Cabinet colleagues, conference participants and other levels of government and stakeholders to review various options. He recommended that the ***Building Safer Communities*** conference be reconvened in 12 to 14 months to review progress.

6. **Participants asked that the appropriate ministries and municipalities review changes, amendments and improvements to existing legislation, bylaws and regulations to strengthen law enforcement capabilities across the province.**

The city recommends changes to the *Municipal Act* with respect to local licensing powers. For example, there should be the authority for a licence suspension on a short-term, temporary, emergency basis on matters that would then be heard by some kind of municipal services board. The city would like the authority to review, revoke or attach conditions to a licence, based on community impact statements similar to powers under the *Liquor Licence Act*.

7. **Participants advocated a strategy that would encompass fighting illegal activities throughout the province - not only in urban areas**.

Chief Barry King, in his summation, called for the creation of a provincial model noting that overcrowded facilities, lack of water and fire exit issues present the potential for large scale tragedy and that timely action is needed.

Issues to be Considered in Proposed Action Plan:

- **Should there be a Centralized Unit to Attack Illegal Activity in Licensed Premises?**

  - The Ministry of the Solicitor General oversees public policing in Ontario. The police, the Alcohol and Gaming Commission of Ontario and other agencies from all three levels of government could establish a unit to effectively deal with the illegal drug trafficking, prostitution, money laundering and offenses against provincial laws that are habitually occurring in licensed premises across this province.

  - A centralized unit would be well qualified to bring all necessary enforcement powers together to reduce criminal activity in our communities.

- **Should the *Liquor Licence Act* Provide Expanded Grounds for Suspension and Revocation of Licences?**

  - The Ministry of Consumer and Commercial Relations will review the suggestions in the report to beef up the *Liquor Licence Act* to ensure that licence holders who choose to ignore the illegal activities occurring would face immediate suspensions for permitting this to occur. Licence holders found in significant breach of the Act and habitual offenders would lose their licence.

- **Should the LLA be Refocused on Licensing as a "privilege" not a "right"?**

  - The Alcohol and Gaming Commission of Ontario proposes that the government consider viewing licences as a privilege therefore expanding the grounds for refusal to ensure surrogate licence holders are not simply representing previous offenders who have lost their licences.

➢ How do we Build Landlord Accountability and Liability?

- Property owners must be more cognizant of the backgrounds of the persons and reasons for people making use of their facilities. Illegal activity is as much their responsibility as it is for the promoters and users of their property. The government will hold them accountable.

➢ Could Offender Accountability be Increased through the Courts?

- The Ministry of the Attorney General will be asked to examine the penalties sought for offenders when appearances occur within Ontario's court system. Too often these people view penalties simply as a cost of doing business.

ISBN 0-7794-0342-8

10/2000 – 0.4M

© Queen's Printer for Ontario, 2000

Ontario

Vivre en sécurité dans nos collectivités

▼ ▲

Des collectivités plus sûres grâce à la coopération en matière d'application des lois

Document de discussion

Préparé par
Le ministère de la Consommation et du Commerce
Le 19 octobre 2000

Table des matières

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 4

CONTEXTE 5

POSITIONS DU CONSENSUS 6

QUESTIONS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ 12

Sommaire

Vivre en sécurité dans nos collectivités

Dans le discours du trône prononcé le 21 octobre 1999, le gouvernement annonçait qu'il introduirait « des mesures qui renforceront la capacité des municipalités et de la province de sévir contre les établissements où il est manifeste que l'on commet habituellement des actes illégaux, y compris la consommation et le trafic de drogues illicites ».

Cet objectif était fondé sur l'engagement qu'avait pris le gouvernement Harris dans son plan détaillé, visant « la révocation permanente des permis de vente d'alcool ou d'exploitation d'établissements où il est manifeste que de la drogue est habituellement consommée ou vendue ».

En conséquence de ces engagements, et en raison des préoccupations croissantes du public au sujet des drogues, de la violence et des activités illégales dans les bars, les clubs de nuit et autres endroits, le ministre de la Consommation et du Commerce, Bob Runciman, en collaboration avec le solliciteur général David Tsubouchi et le Service de police de Toronto, a été l'hôte d'une conférence provinciale visant l'élaboration du plan de nettoyage des établissements où ces problèmes sévissent. La conférence, tenue le 14 mars 2000 au quartier général de la police de Toronto, a été l'occasion pour le gouvernement de l'Ontario, ses municipalités et ses services d'ordre de se rencontrer et d'échanger des renseignements. L'objectif visé était de formuler une stratégie et un cadre de travail aux fins de protection des Ontariens, particulièrement des jeunes, contre l'élément criminel tapi dans les bars, les pubs et les clubs de nuit.

Dans le cadre de cette conférence, un membre du service de police de Richmond, en Virginie, a présenté un modèle international d'approche intégrée de la lutte contre la criminalité. La police de Richmond a réussi à créer une équipe multidisciplinaire dont le mandat est de réduire la criminalité et de protéger les citoyens de la ville.

Les participants à la conférence ont passé en revue la version finale de ce rapport et ont fourni des commentaires et des suggestions.

Les participants à la réunion on discuté des approches suivantes :

1. La province, les municipalités et la police appuient une stratégie **interdisciplinaire** de prévention et d'empêchement des activités criminelles qui ont lieu dans les bars et d'autres endroits, en **coordonnant**

les ressources, l'information et les activités entre **tous les ordres de gouvernement et services d'application de la loi**.

2. Les participants ont suggéré que **des procédures opérationnelles soient établies** afin de veiller à ce que les autorités et organismes pertinents soient sensibilisés aux problèmes et que les outils les plus efficaces soient utilisés pour sévir contre les établissements où se déroulent généralement des activités criminelles.

3. Les participants ont suggéré que la stratégie englobe un élément **d'éducation et de sensibilisation du public**. Le but n'est pas d'empêcher les jeunes de s'amuser, ni de pénaliser la vaste majorité d'établissements qui sont exploités dans le respect des lois et de l'éthique, mais plutôt d'assurer la sécurité de tous les citoyens. Les participants ont insisté sur la nécessité d'éduquer et de sensibiliser le public quant aux risques liés à l'utilisation de drogues illicites.

4. Les participants ont suggéré que les **outils existants**, dont les lois provinciales relatives aux drogues et à l'alcool, le Code de prévention des incendies et le Code du bâtiment soient examinés **de manière à assurer l'application des lois, règles et règlements actuels**.

5. Les participants ont demandé que l'initiative vise des résultats mesurables, tant **immédiats** qu'à **long terme**.

6. Les participants ont demandé que les ministères et organismes pertinents examinent des **changements, des modifications et des améliorations** aux **lois, statuts et règlements existants** en vue de renforcer les pouvoirs d'application de la loi dans toute la province.

7. Les participants ont soutenu la nécessité d'une stratégie de lutte contre les activités illégales **dans toute la province** – et non pas seulement dans les régions urbaines.

Une partie de ces suggestions pourraient être immédiatement mise en œuvre. D'autres demandes, qui visent les changements aux lois, devront être analysées plus en profondeur.

La conférence intitulée ***Vivre en sécurité dans nos collectivités*** était centrée sur l'élaboration d'une stratégie multidisciplinaire visant à empêcher et à prévenir les activités illégales, dont l'utilisation de drogues illicites, dans les établissements détenteurs de permis.

Introduction

Depuis quelques mois, le public de l'Ontario a exprimé des préoccupations croissantes à l'égard de la sécurité dans nos collectivités. Les préoccupations entourant les activités illégales qui ont lieu dans les bars, les clubs de nuit et autres établissements ont été exacerbés par une flambée de violence, particulièrement à Toronto, où des gens ont été tués dans des clubs locaux ou leurs environs immédiats.

Dans le Discours du trône prononcé le 21 octobre 1999, le gouvernement annonçait qu'il prendrait des mesures « qui renforceront la capacité des municipalités et de la province à sévir contre les établissements où il est manifeste que l'on commet des actes illégaux, y compris la consommation et le trafic de drogues illicites ». Le ministère de la Consommation et du Commerce est responsable de l'administration de la *Loi sur les permis d'alcool* par l'entremise de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Cette responsabilité englobe la délivrance de permis aux clubs, bars et restaurants et la conduite d'inspections, d'enquêtes et de mesures d'application des règles et règlements afférents à la Loi.

Bob Runciman, le ministre de la Consommation et du Commerce, en collaboration avec le solliciteur général David Tsubouchi et le surintendant du Service de police de Toronto, Ron Taverner, a convoqué une conférence provinciale sur l'application interdisciplinaire. Cette conférence, intitulée ***Vivre en sécurité dans nos collectivités***, a été l'occasion pour le gouvernement de l'Ontario, les municipalités et les services d'ordre de se rencontrer et d'échanger de l'information devant contribuer à l'élaboration d'une action ciblée, cohérente et coordonnée contre les problèmes découlant des activités illégales de certains établissements.

Cette conférence a eu lieu le 14 mars 2000 au quartier général du Service de police de Toronto. Les participants à la conférence représentaient tous les ordres de gouvernement, ainsi que des services de police de toute la province qui se sont réunis en vue d'élaborer une stratégie et des recommandations sur la manière d'appliquer les ressources de tous les niveaux de gouvernement, les règlements provinciaux relatifs à l'alcool, les règlements municipaux, le Code de prévention des incendies et le Code du bâtiment, pour prévenir et empêcher les activités illégales dans les établissements, qu'ils soient ou non détenteurs de permis, et pour protéger la santé et assurer la sécurité du public.

Contexte

Activités illégales dans les établissements détenteurs de permis et autres

Les autorités de l'Ontario sont préoccupées par les activités illégales qui se déroulent dans des endroits comme les bars et les clubs de nuit. Pendant la saison des Fêtes de 1999, il y a eu une flambée d'attaques à main armée dans les clubs de la région de Toronto. La ville de Toronto a émis, à la suite de ces incidents, trois injonctions contre les clubs.

Les problèmes peuvent aller des activités illégales se déroulant dans les établissements (p. ex., trafic de drogues et violence) aux plaintes chroniques des résidants des voisinages relativement au bruit, au vandalisme, à la criminalité, aux infractions des règles de stationnement et de sécurité, à la présence de personnes indésirables attirées par ces établissements.

Les accusations portées contre les exploitants des établissements détenteurs de permis concernent généralement des infractions liées à l'alcool ou à la drogue. Les infractions au Code de prévention des incendies, aux règlements relatifs à la santé publique et aux lois sur la sécurité peuvent être négligées, ou les autorités responsables de ces domaines ne sont pas toujours alertées. Certains endroits sont même encore plus difficiles à fermer.

Dans ce contexte d'inquiétude croissante du public par rapport aux activités illégales et à la sécurité publique, le ministre Runciman a organisé une première rencontre provinciale dans le but de s'attaquer à ces problèmes.

Positions du consensus

Les positions générales de consensus dont la liste suit ont été cernées dans le cadre de la conférence intitulée ***Vivre en sécurité dans nos collectivités***. Bien que de nombreux participants aient fait des suggestions spécifiques à leur propre domaine d'expertise et d'activité, tous ont convenu qu'une approche multidisciplinaire s'impose pour lutter contre les activités illégales qui ont lieu dans les bars, les clubs, les pubs et les clubs de nuit. Le major Nichols, du service de police de Richmond, en Virginie, a présenté un modèle, aux fins d'analyse comparative, de la façon dont sa ville a réussi à réduire le taux de criminalité – de manière constante et efficace. Le 1er juin 2000, le jury du coroner faisant enquête sur le décès d'Allen Ho a diffusé son verdict et ses recommandations. Bon nombre des recommandations découlant de l'enquête du coroner appuient les positions générales de consensus cernées à l'issue de la conférence ***Vivre en sécurité dans nos collectivités***. Le Ministère partage le point de vue voulant qu'une stratégie intégrée et ciblée constitue une bonne approche pour protéger les Ontariens, particulièrement les jeunes gens, contre les activités criminelles et la violence.

1. **La province, les municipalités et la police appuient une stratégie interdisciplinaire de prévention et d'empêchement de l'activité criminelle dans les bars et autres endroits, par la coordination des ressources et des activités entre tous les niveaux de gouvernement et de services de police.**

Les participants ont souligné des exemples et des suggestions pour illustrer la manière dont une approche intégrée serait avantageuse pour le public. En particulier, la *Loi sur les permis d'alcool* a le potentiel de devenir une arme efficace dans la lutte pour rendre les collectivités de l'Ontario plus sécuritaires. En octroyant un permis de vente d'alcool, le gouvernement a le droit et le devoir de s'assurer que les établissements qui ont ce privilège sont exploités en respectant pleinement toutes les lois en vigueur et avec le plus haut degré d'engagement envers une exploitation responsable et dans l'intérêt du public.

Duncan Brown, directeur général de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, a présenté une proposition aux fins d'examen, visant l'amélioration de la *Loi sur les permis d'alcool*, notamment pour «laisser les méchants dehors». Cette suggestion ferait que l'obtention d'un tel permis ne serait plus perçue comme un droit mais plutôt comme un privilège. Dans le cadre de l'examen, l'on examinerait la possibilité d'élargir les motifs de refus d'octroi d'un permis, d'effectuer des enquêtes plus approfondies sur les antécédents des demandeurs et d'examiner de plus près les intervenants «associés» (par exemple, les gens qui ne veulent pas que leur nom figure sur un permis, le recours aux noms d'emprunt).

L'examen proposé porterait notamment sur le renforcement de la *Loi sur les permis d'alcool* afin de permettre aux organismes d'application de la loi de fermer rapidement les portes des établissements posant des problèmes. Les motifs de suspension et de révocation des permis pourraient être élargis, et le Registraire pourrait être habilité à suspendre un permis sur un motif « ex parte » sur preuve par affidavit. De nouvelles mesures pourraient être mises en place pour simplifier la procédure et assurer la tenue rapide d'audiences. Dans les cas de permis multiples, il est suggéré dans la proposition d'envisager l'application de mesures de révocation ou de suspension de tous les permis des détenteurs copropriétaires ou coexploitants désignés sur les permis, et d'éliminer toute possibilité pour les établissements posant problème de se prévaloir de permis visant des occasions spéciales ou du parrainage d'un traiteur lorsque leur permis a été suspendu ou révoqué.

Il y a eu des cas de collectivités ou de secteurs de collectivités qui ont été la scène de violence dans des établissements détenteurs de permis ou leurs environs. Ces « secteurs de divertissement » ont souvent la réputation et la caractéristique d'être peu sûrs et peu recommandables. Sous certaines conditions (par exemple, avec le soutien d'un conseil municipal), le Registraire pourrait modifier ou réduire les heures d'ouverture des établissements détenteurs de permis, ou suspendre les permis pour des périodes pouvant aller jusqu'à sept jours dans les secteurs à problème.

D'autres idées d'examen suggèrent d'établir clairement qu'un détenteur de permis est responsable des activités se déroulant dans son établissement, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre – même lorsqu'aucun alcool n'y est offert.

Le détective Randy Smith, Services d'enquêtes spéciales du Service de police de Toronto, a élaboré le Projet sur les laboratoires clandestins en vue de faire enquête sur les organisations qui produisent des drogues de confection. Selon le bureau du coroner, ces drogues, et particulièrement l'« Ecstasy », ont été liées à des problèmes de santé et à des décès. Cette drogue est peu coûteuse à produire, les ingrédients de base sont disponibles sur le marché et les pénalités imposée pour leur possession, leur vente et leur distribution sont bien inférieures à celles qui sont prévues relativement aux drogues citées dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada)*. Le détective Smith recommande qu'une équipe multidisciplinaire examine tant l'aspect de l'offre que celui de la demande du marché des drogues illicites.

Lors de la réunion, un représentant de l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) a recommandé la participation de l'ACDR, afin de tirer parti du programme des produits de la criminalité; 47 p. cent de l'ensemble des produits saisis par la police ou l'ACDR seraient réintégrés dans l'économie de l'Ontario par le truchement du régime fiscal. Cette agence a participé à des enquêtes sur

le crime organisé depuis 1972, et elle pourrait contribuer à la conduite d'enquêtes et aux poursuites sur les produits des activités criminelles des clubs de nuit. Un autre participant a suggéré qu'un processus de juricomptabilité soit créé en vue de la récupération des produits des promotions illégales qui fermerait la source de financement et mettrait fin aux activités des exploitants « délinquants ».

Le détective Bert O'Mara, du Service de police de Toronto, a décrit le « Projet Almonzo », une initiative conjointe visant la clôture des clubs illégaux de striptease fonctionnant sous le couvert d'un pub. Quatre services policiers municipaux participent au Projet Almonzo, ainsi que l'Unité des produits de la criminalité, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, des employés détachés de la Police provinciale de l'Ontario, la GRC, Citoyenneté et Immigration Canada et le Service de délivrance des permis de la ville de Toronto. Le projet est en outre financé par le programme d'assistance aux victimes, le ministère du Solliciteur général et l'aide sociale. Le Projet Almonzo a donné lieu à 602 accusations, dont 267 liées à la prostitution et d'autres relatives aux drogues, aux armes à feu et à des violations à la *Loi sur l'immigration*. Jusqu'ici, deux permis de vente d'alcool ont été révoqués et un autre a été suspendu, et plusieurs autres établissements sont visés par des procédures de révocation ou de suspension.

Le capitaine Gary Price, du service d'incendie de Vaughan, a décrit une situation où Vaughan a utilisé une équipe multiagences pour fermer les portes d'un club de motards. Cette équipe était composée, notamment, de membres de l'escouade de la police régionale de surveillance des motards de York, de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario, du service d'incendie de Vaughan et d'agents locaux de surveillance des lois et règlements. L'équipe a en outre fait appel à la Société protectrice des animaux, puisqu'un lion de 240 livres gardait les portes du club. L'immeuble a été déclaré à risque et a dû être démoli. Le capitaine Price a aussi parlé de la contribution d'Ontario Hydro, maintenant appelé l'Office de la sécurité des installations électriques, qui a inspecté l'immeuble pour y détecter les violations du code en électricité et coupé le courant.

2. Les participants ont suggéré que des procédures opérationnelles soient établies afin que les autorités et organismes pertinents soient sensibilisés aux problèmes et que les outils les plus efficients soient utilisés pour sévir contre les établissements où se déroulent généralement des activités illégales.

La ville de Richmond, en Virginie, a réglé le problème des pubs en engageant des inspecteurs en bâtiment, en zonage et en électricité pour le service de police. Cette « équipe des codes » a été intégrée à l'escouade mondaine, sous la direction de deux détectives de l'escouade.

Pour composer avec les violations relatives aux drogues et aux armes à feu en général, la police de Richmond s'est alliée au bureau du procureur général des États-Unis et au Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms, et a lancé une poursuite fédérale chaque fois que quelqu'un était surpris avec de la drogue ou des armes à feu.

Les participants à la conférence ***Vivre en sécurité dans nos collectivités*** ont convenu qu'il est nécessaire de créer un point d'accès unique, ou un organisme de coordination, qui veillerait à ce que tous les agents officiels et les organismes pertinents soient tenus au courant de la situation. Ce guichet unique établirait les procédures de fonctionnement visant une stratégie multidisciplinaire. Un participant a suggéré la tenue de réunions régulières avec les organismes d'application de la loi afin de circonscrire les endroits à problèmes et d'assurer un suivi au moyen d'inspections à ces endroits.

3. Les participants ont suggéré que la stratégie comprenne un élément d'éducation et de sensibilisation du public. Le but visé n'est pas d'empêcher les jeunes de s'amuser ni de pénaliser la grande majorité d'établissement qui sont exploités conformément à la loi et à l'éthique, mais plutôt d'assurer la sécurité de tous les citoyens.

Le détective Smith a fait remarquer le manque de connaissance et la nécessité de renseigner les gens sur les effets des drogues chimiques. L'« Ectasy », en particulier, est perçue comme une drogue «sûre» alors qu'elle peut avoir des conséquences médicales importantes, selon le coroner. M. Bill Currie, qui représentait le Centre de toxicomanie et de santé mentale, a suggéré que, comme le Centre s'est déjà penché sur la question de l'utilisation des drogues chez les jeunes de l'Ontario, ses conclusions devraient être intégrées aux initiatives d'éducation du public et au processus multidisciplinaire.

La ville souhaite participer à des séminaires d'information judiciaire, afin de sensibiliser les juges aux dangers que présentent les immeubles physiquement détériorés lorsqu'ils prononcent des condamnations relativement à des violations aux normes ou à un code. M. James Ridge a en outre recommandé que les agents immobiliers et les gens qui louent des propriétés soient visés par la campagne d'information, afin qu'ils comprennent bien les conséquences de la location d'endroits pouvant servir à des activités illégales, y compris les pubs.

Le D[r] Bonita Porter, représentant le bureau du coroner, a expliqué que le mandat du bureau du coroner est d'informer le public et de formuler des recommandations liées aux résultats des enquêtes. Par exemple, l'enquête Allen Ho, sur le décès d'un individu dans un stationnement souterrain, a examiné les éléments suivants :

- Un permis avait-il été délivré pour la tenue de l'événement;
- La situation d'un groupe très nombreux dans un espace restreint;
- Quels services de sécurité avaient été prévus pour l'événement;
- La disponibilité de services d'urgence dans la collectivité.

Un participant a aussi suggéré que les compagnies d'assurance et de gestion des risques, les propriétaires et courtiers en immeuble soient intégrés à un programme de sensibilisation. Les courtiers en immeuble se font à l'occasion demander de trouver des endroits pour la tenue d'événements particuliers, et les assureurs devraient être conscients des risques qu'il y a à assurer des propriétés et des immeubles qui pourraient servir à la conduite d'activités illégales.

Un autre participant a fait remarquer qu'il faudrait financer des programmes de sensibilisation du public. Il a suggéré le parrainage des entreprises comme moyen de recueillir les fonds nécessaires.

4. Les participants ont demandé que les outils existants, dont les règlements provinciaux sur l'alcool, les règlements municipaux, le Code de prévention des incendies et le Code du bâtiment soient révisés pour assurer l'application des lois, règles et règlements actuellement en vigueur.

Richard Kulis, de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, a parlé de la disposition de la *Loi sur les permis d'alcool (par. 12(3) et (4))* qui permet le refus d'octroyer un permis d'alcool pendant deux ans à un endroit à problème dont le permis a été révoqué.

Un participant de l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) a recommandé que la province et les municipalités fassent un meilleur usage du programme des produits de la criminalité. Il a recommandé que la police fasse appel à l'ACDR dès le début d'une enquête afin de tirer parti de la saisie des produits d'activités criminelles, d'un point de vue fiscal. Il a ajouté que le gouvernement fédéral dispose d'un processus de mandat qui serait utile aux organes d'application et de la loi, et il a comparé le programme des produits de la criminalité aux pouvoirs d'enquête de l'Internal Revenue Service et du *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* (RICO). Aux États-Unis, l'IRS mène ses enquêtes alors qu'au Canada, c'est la police qui doit les faire.

5. Les participants ont suggéré que l'initiative prévoie l'obtention de résultats mesurables immédiats et à long terme.

James Ridge, de la ville de Toronto, a suggéré l'établissement de cibles quantitatives pour mesurer le degré de succès d'une activité interagence

d'application de la loi. Barry King, le chef de la police de Brockville, a recommandé un « bulletin » faisant état de résultats concrets mesurables.

Le ministre Runciman a entrepris la préparation de ce document, qui a été distribué aux participants aux fins de commentaires et de suggestions. Le ministre travaillera avec des collaborateurs du Cabinet, des participants à la conférence et d'autres ordres de gouvernement et des intervenants à l'examen d'option variées. Il a recommandé que la conférence ***Vivre en sécurité dans nos collectivités*** fasse l'objet d'un suivi dans 12 à 14 mois aux fins d'examen des progrès réalisés.

6. **Les participants ont demandé que les ministères et municipalités pertinents envisagent des changements, des modifications et des améliorations aux lois, statuts et règlements en vigueur afin de consolider les capacités d'application de la loi dans toute la province.**

La ville recommande des changements à la *Loi sur les municipalités* relativement aux pouvoirs de délivrance de permis. Par exemple, il devrait y avoir autorité de suspension des permis à court terme, à titre temporaire et urgent pour les questions qui pourraient être entendues par un genre de conseil des services municipaux. La ville aimerait que cette autorité soit habilitée à réviser ou révoquer un permis ou à y lier des conditions, en se fondant sur des évaluations des répercussions communautaires, qui constituent des pouvoirs similaires à ceux qui sont prévus par la *Loi sur les permis d'alcool.*

7. **Les participants ont appuyé une stratégie qui engloberait toutes les activités de lutte contre les activités illégales dans toute la province – non seulement dans les régions urbaines.**

Le chef Barry King, en résumant le tout, a plaidé en faveur de la création d'un modèle provincial, en faisant remarquer que les installations bondées de gens, le manque d'eau et de sorties de secours présentent un potentiel de tragédie à grande échelle et, pour cela, il importe d'agir vite.

Questions à prendre en considération dans le plan d'action proposé :

➢ **Devrait-il y avoir une unité centralisée de lutte contre les activités illégales dans les lieux détenteurs de permis?**

- Le ministère du solliciteur général supervise, par l'entremise de son ministère, le Service de renseignements criminels Ontario (SRCO). Le SRCO pourrait être la plaque tournante coordonnant les organismes d'application de la loi des trois ordres de gouvernement, en vue de faire dérailler les activités de trafic illégal de drogues, de prostitution, de blanchiment d'argent et les violations des lois provinciales qui surviennent habituellement dans des établissements de toute la province détenteurs de permis.

- Une unité centralisée est bien placée pour rassembler tous les pouvoirs nécessaires d'application de la loi, en vue de réduire l'activité criminelle dans nos collectivités.

➢ **La *Loi sur les permis d'alcool* devrait-elle élargir sa portée quant aux suspensions et aux révocations immédiates des permis?**

- Un examen exhaustif des propositions sera fait pour renforcer la *Loi sur les permis d'alcool*, afin de que les détenteurs de permis qui décident de fermer les yeux sur les activités illégales qui ont lieu voient immédiatement leur permis suspendu pour avoir autorisé ces activités. Les détenteurs de permis ayant enfreint la Loi de façon significative et les récidivistes perdraient leur permis.

➢ **La Loi devrait-elle rétablir le fait que le permis est un « privilège » et non un « droit »?**

- La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario propose que le gouvernement envisage de percevoir les permis comme un privilège, ce qui augmenterait les motifs de refus afin qu'il ne puisse y avoir de détenteurs délégués représentant des contrevenants qui ont perdu leur permis.

➢ **Comment établit-on la responsabilité et l'obligation des propriétaires?**

- Les propriétaires doivent être plus au fait des antécédents et des activités des personnes qui utilisent leurs propriétés. L'activité illégale est tout autant leur responsabilité que celle des promoteurs et des utilisateurs de leurs propriétés. Le gouvernement les tiendra responsables.

➢ **Pourrait-on accroître la responsabilité des contrevenants par le biais des tribunaux?**

- L'on demandera au ministère du Procureur général d'étudier les peines demandées lorsque les contrevenants comparaissent devant le système judiciaire de l'Ontario. Trop souvent, ces gens ne voient dans ces peines que le coût de la conduite de leurs affaires.

ISBN 0-7794-0344-4

10/2000 – 0.15M

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontairo, 2000